

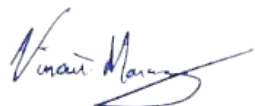
LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME, ART. 53.11

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par Vincent Marcoux, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Bécancour, que le règlement numéro 412 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Bécancour, est entré en vigueur le 5^e jour du mois de mars 2026, date de la signification de l'avis gouvernemental approuvant ledit règlement.

Ce règlement a pour objectifs d'ajuster la limite des affectations agroforestière et industrielle, sur le territoire de la Ville de Bécancour, d'intégrer un objectif visant à identifier l'aire de confinement du cerf de Virginie comme territoire d'intérêt écologique et prévoir des moyens de conservation pour ce territoire, de mettre en place une stratégie globale pour la préservation des territoires d'intérêt écologique lors de la révision du schéma d'aménagement et de développement, d'intégrer des dispositions normatives applicables à l'aire de confinement du cerf de Virginie, localisée à l'intérieur de l'affectation industrielle lourde.

Tout intéressé peut contacter Mme Julie Dumont, directrice du service de l'aménagement, au 819-298-3300 poste 234, pour obtenir une copie dudit règlement.

DONNÉ à Bécancour, ce 19^e jour du mois de mars 2026.



Vincent Marcoux
Directeur général et greffier-trésorier